

RÉGION

04/03/2021

LIÈGE - TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Cinq policiers liégeois face à la justice : Nathanaël a reçu 36 coups en 4 minutes !

Arrêté pour une canette consommée en rue, le Liégeois, âgé de 28 ans à l'époque, a reçu une pluie de coups dans les cellules de Natalis. Il a déposé plainte et aujourd'hui, cinq policiers doivent en répondre. Le parquet a réclamé l'interdiction d'exercer pour deux d'entre eux!

ALLISON MAZZOCATO

En juillet 2016, Nathanaël est interpellé par la police de Liège pour avoir consommé une canette de bière en rue. Le jeune homme est arrêté administrativement, et emmené manu militari au commissariat de Natalis. La fouille tourne au vinaigre et malgré une absence d'agressivité dans son chef, Nathanaël est frappé, à 36 reprises en l'espace de 4 minutes, comme l'a relevé son avocat. Traumatisé, il a déposé plainte. Aujourd'hui, cinq policiers intervenus ce soir-là se retrouvent devant la justice liégeoise.

prevnext

Nathanaël est musicien. Ancien élève du Conservatoire, il vit aujourd'hui de petits jobs dans l'Horeca. Ce mercredi, à l'audience, le jeune homme n'en menait pas large. Le poids du traumatisme, il le porte encore sur ses épaules. «Je n'habite plus Liège, je ne viens plus dans le Carré, ma vie est brisée. J'en fais des cauchemars, ça va être comme ça toute ma vie. »

Face à lui, cinq policiers accusés de coups et de traitement dégradant, ternissant une fois encore l'image de toute une profession.

Ce soir de juillet 2016, Nathanaël venait de donner un concert au « Moment. », un établissement bien connu en Cité ardente. Une fois les instruments remisés, il s'est rendu place Xavier Neujean, où il n'est pas rare

de voir des jeunes se rassembler jusqu'aux petites heures du matin. A 5 heures, la police demande au groupe d'évacuer les lieux. Nathanaël reste encore sur place, il jette à la poubelle les déchets laissés par plusieurs jeunes, et se rend ensuite dans le Carré pour terminer de faire la fête. Dans sa poche, une dernière canette qu'il décide de craquer devant la Guimbarde.

Mais le règlement communal est clair, c'est interdit. Nathanaël voit sa canette vidée au sol par les policiers, et rentre dans le café. Les policiers vont alors rentrer dans le bar et procéder à l'arrestation administrative du garçon qui, à l'époque, était âgé de 28 ans. Motif : trouble de l'ordre public. Il ne comprend pas. Au commissariat de Natalis, la situation tourne au vinaigre. Une fois arrivé dans le garage, le garçon doit, comme tout le monde, passer par le stade de la fouille.

On lui demande de se mettre contre le mur mais il n'obtempère pas. Il veut qu'on lui explique pourquoi il est là et ce qui va lui arriver. Selon deux des policiers, des explications lui ont été données dans le combi. Selon Nathanaël, c'est faux. Il n'en reste pas moins que l'interpellation vire au chaos.

Une matraque est exhibée, le garçon tente de fuir par une petite fenêtre qui donne dans un autre local mais il est rattrapé. Il implore qu'on arrête, qu'on le mette dans une cellule, il obéit aux injonctions mais rien n'y fait. Trappé dans le fond du couloir, il est frappé à plusieurs reprises avec la matraque et les pieds. Il est aussi gazé et plaqué au sol. Au total, plusieurs policiers ont rejoint les deux premiers initialement présents dans le local de fouille pour maîtriser le garçon. L'avocat de Nathanaël a comptabilisé que son client a reçu 36 coups en l'espace de 4 minutes.

Selon les policiers entendus lors de l'audience, l'intervention a été gérée de manière adéquate. « A Liège, ce type d'interventions arrive souvent », a indiqué Philippe G., policier depuis 1998. « Les images peuvent paraître dures, mais on ne frappe que dans les zones vertes qui ne risquent pas d'occasionner des dommages », a également souligné Marc L., l'autre principal prévenu. « Cela nous a toujours été enseigné de la sorte. La matraque, on l'a sortie pour provoquer un choc psychologique. »

Les trois autres policiers, qui n'ont pas agi mais qui ont laissé faire, ont une version plus tempérée. « Il faut remettre ces images dans leur contexte, il était hors de contrôle. Je n'avais jamais vécu ce genre de situation », a indiqué un policier qui a toutefois précisé être arrivé sans savoir pourquoi Nathanaël était là. L'OPJ (Officier de Police Judiciaire) a reconnu un manque d'expérience. « Quand je regarde les images, je vois que je ne sais pas où me mettre, je n'arrive pas à prendre une décision. C'était ma deuxième pause comme OPJ. »

Dans pareille situation, un OPJ doit être présent pour, normalement, désamorcer une situation. Ici, l'Officier a été appelé sur place plus tard. « Je suis arrivé au milieu d'une situation apocalyptique. C'était rempli de gaz lacrymogène ». Le dernier policier prévenu dans ce dossier évoque lui aussi « une intervention un peu trop brutale »

Pour les deux policiers plus impliqués, l'avocat a requis l'acquittement ou la suspension du prononcé. Suite des plaidoiries le 31 mars.

RÉGION

04/03/2021

CE QU'ON Y VOIT

La scène a été projetée lors de l'audience

Liégeois face à la justice : 36 coups en 4 minutes !

Époque, a reçu une...
Li, cinq policiers
: d'entre eux!

pour provoquer un choc psychologique.
Les trois autres policiers, qui n'ont pas agi mais qui ont laissé faire, ont une version plus tempérée. « Il faut remettre ces images dans leur contexte, il était hors de contrôle. Je n'avais jamais vécu ce genre de situation », a indiqué un policier qui a toutefois précisé être arrivé sans savoir pourquoi Nathanaël était là. L'OPJ (Officier de Police Judiciaire) a reconnu un manque d'expérience. « Quand je regarde les images, je vois que je ne sais pas où me mettre, je n'arrive pas à prendre une décision. C'était ma deuxième pause comme OPJ ».
Dans pareille situation, un OPJ doit être présent pour, normalement, désamorcer une situation. Ici, l'Officier a été appelé sur place plus tard. « Je suis arrivé au milieu d'une situation déjà explosive. C'était rempli de gaz lacrymogène ». Le dernier policier présent dans ce dossier évoque lui aussi « une intervention un peu trop brutale ».
Pour les deux policiers plus impliqués, l'avocat a requis l'acquiescement ou la suspension du présentoir. Suite des plaidoiries le 31 mars. **ALISON NAZZOCATO**



Une interpellation dans le Carré. © Iva

Deux des policiers ne sont plus en activité à la police de Liège

« Lorsque Christian Beaupère a eu connaissance des faits, il les a dénoncés au parquet et a lancé une enquête interne », nous explique la police de Liège. « Il en a informé le bourgmestre pour entreprendre des mesures disciplinaires contre les deux policiers à la genèse des faits. Au terme de cette enquête, le bourgmestre a infligé la démission d'office. Le Conseil d'État a suspendu cette sanction. Le jugement en

coeur permettra, le cas échéant, de statuer définitivement sur cette question. » Les deux policiers ne sont plus en activité. Christian Beaupère réitère sa confiance en la justice. « Liège enseigne depuis toujours à ses policiers l'usage proportionné et opportun de la contrainte, notamment grâce à des formations et entraînements au sein d'un CMV (centre de maîtrise de la violence). Tout policier doit pouvoir faire preuve de discernement et juger de l'opportunité de son intervention. Christian Beaupère s'est toujours montré ferme, sévère, exigeant et transparent, et a toujours condamné fermement tout type de débordement. Tenu à son devoir de réserve, il se réserve la possibilité de commentaire cette affaire dès que le jugement sera rendu, et il regrette l'image négative, loin des valeurs d'un corps de police, qu'un tel dossier peut engendrer auprès des citoyens. **A.M.A.** »



Christian Beaupère. © D.R.

L'interdiction d'exercer pour les deux policiers !

Comme on s'en doutait au terme de son réquisitoire, le Premier substitut du procureur du Roi, Renaud Xhonneux, a requis des peines plus sévères pour les deux policiers plus impliqués. Le magistrat a réclamé 18 mois avec sursis, une amende de 200 euros (sans sursis) mais surtout, une interdiction d'exercer une fonction publique pendant 5 ans. « Ils n'ont plus leur place dans la police », a-t-il indiqué. « Je suis le premier à dire que le métier de policier est difficile et ingrat mais là loi est la même pour tout le

monde. Je peux également comprendre, sans cautionner, une forme de disproportion face à la provocation mais ce n'est pas le cas ici. On a dépassé les bornes et il n'y a aucune remise en question. Tout ceci ternit l'image de la police et le rôle de votre tribunal est aussi de protéger la fonction », a-t-il indiqué à l'attention de la présidence.
Renaud Xhonneux a également souligné que ce duo de policiers avait déjà été rappelés à l'ordre en octobre 2014 en ce qui concerne les règles d'intervention. En 2013 et 2014, ils ont été victimes de 6 ac-



Renaud Xhonneux. © D.R.

idents de travail suite à des rébellions.
Dans son réquisitoire, le parquet a aussi relevé l'absence d'explications à la victime et l'absence de l'OPJ, deux faits qui auraient pu éviter les coups, le procès et à fortiori la mauvaise publicité. **A.M.A.**

Ce qu'on y voit

La scène a été projetée lors de l'audience

C'est dans un silence pesant que la scène incriminée dans le cadre de ce procès a été projetée, lors de l'audience de ce mercredi.
Les premières images diffusées sont issues des caméras de vidéosurveillance de la salle de fouille. On y voit Nathanaël et un premier policier. Le jeune homme rechigne à se mettre contre le mur et demande des explications. On lui demande ensuite d'enlever son pantalon pour procéder à la saisie d'une clé. Encore une fois, Nathanaël demande pourquoi. Un second policier est présent. La situation s'envenime. Nathanaël ne com-

prend pas pourquoi il doit se déshabiller.
Un des policiers déploie la matraque télescopique. La victime est terré dans un coin de la pièce. Le garçon panique et saute par une fenêtre qui sépare la salle de fouille d'un autre local. Nathanaël court quelques mètres dans le couloir, les deux policiers à ses trousses. Il est coincé dans un espace plus étroit et essuie des premiers coups. « Arrêtez, mettez-moi dans une cellule », lance-t-il. A plusieurs reprises, comme l'a souligné le parquet dans son réquisitoire, on entend le garçon appeler à l'aide, dire

qu'il va mourir, demander qu'on appelle une ambulance, signaler qu'il a mal.
Sur les images, on voit aussi Nathanaël au sol, qui obtrempe. Mais rien n'y fait, il reçoit des coups de matraque et de pied. Son pantalon lui est finalement également enlevé. Pour la petite histoire, la clé qui s'y trouvait n'a finalement pas été saisie.
Nathanaël souffrait d'hématomes à la cuisse et au larynx, notamment. **A.M.A.**

L'avocat de Nathanaël

« Je n'avais jamais vu des bleus aussi grands »

Les avocats des parties civiles ont demandé que des peines sévères soient prononcées à l'encontre des policiers. « Je n'avais jamais vu des bleus aussi grands », a indiqué l'avocat du jeune homme. « Je ne pensais pas qu'il me fournissait la bonne version, je pensais qu'il avait du insulter ou frapper les policiers. Mais à aucun moment il ne tente de porter le moindre coup ».
Un des amis de la victime, présent lors de l'interpellation, indique qu'il semblait paniqué lors de sa prise en charge par les policiers, alors qu'il se

trouve à la Guimbarde. Il ne comprend pas pourquoi il est arrêté. « Au commissariat, quand il demande qu'on lui explique les mesures, on lui dit non. On lui dit : 'tu fais ce que je te dis sinon, tu vas prendre'. Ce ne sont pas des coups pour jouer qu'il a pris. La seule solution envisagée, c'est le frapper et le soumettre. Il ne sait plus où il est, il est en instinct de survie, il n'entend, peut-être même pas ce qu'il dit. Il reçoit même des coups et un étranglement alors qu'il obéit. »
Selon l'avocat, la présence de l'OPJ aurait pu désamorcer la

situation. Il indique aussi que le déshabillage complet et l'usage du spray n'auraient jamais dû être employés.
L'autre avocat des parties civiles

a tancé les policiers impliqués. Nathanaël souffre aujourd'hui d'une incapacité de travail permanente de 15%. **A.M.A.**

Comparer les promos ?
Pas besoin.

Tegendo via ep. 7

colruyt

Tout a commencé par ce prêt pour un piano.

Apprendre le solfège, s'exercer à la maison, la clé de fa et la clé de sol, jouer à l'envers, les dièses et les bémols, une armoire pleine de trophées.

Un peu d'audace peut changer votre vie.

europabank

La banque qui ose.

Demandez votre prêt personnel à tempérament dans nos agences, sur europabank.be ou appelez gratuitement le 0800 25 026.

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.

11, Boulevard de l'Étoile • 1000 Bruxelles • 02120 2021 • Belgique 10, Boulevard de l'Étoile • 1000 Bruxelles • 02120 2021 • Belgique

C'est dans un silence pesant que la scène incriminée dans le cadre de ce procès a été projetée, lors de l'audience de ce mercredi.

Les premières images diffusées sont issues des caméras de vidéosurveillance de la salle de fouille. On y voit Nathanaël et un premier policier. Le jeune homme rechigne à se mettre contre le mur et demande des explications. On lui demande ensuite d'enlever son pantalon pour procéder à la saisie d'une clé. Encore une fois, Nathanaël demande pourquoi. Un second policier est présent. La situation s'envenime. Nathanaël ne comprend pas pourquoi il doit se déshabiller.

Un des policiers déploie la matraque télescopique. La victime est terrée dans un coin de la pièce. Le garçon panique et saute par une fenêtre qui sépare la salle de fouille d'un autre local. Nathanaël court quelques mètres dans le couloir, les deux policiers à ses trousses. Il est coincé dans un espace plus exigu et essuie des premiers coups. « Arrêtez, mettez-moi dans une cellule », lance-t-il.

A plusieurs reprises, comme l'a souligné le parquet dans son réquisitoire, on entendra le garçon appeler à l'aide, dire qu'il va mourir, demander qu'on appelle une ambulance, signaler qu'il a mal.

Sur les images, on voit aussi Nathanaël au sol, qui obtempère. Mais rien n'y fait, il reçoit des coups de matraque et de pied. Son pantalon lui est finalement également enlevé. Pour la petite histoire, la clé qui s'y trouvait n'a finalement pas été saisie.

Nathanaël souffrait d'hématomes à la cuisse et au larynx, notamment.